

*Initiatives ministérielles*

faire subir sans délai au demandeur ou à l'appelant les examens demandés et de transmettre le plus tôt possible les résultats de ces examens. De semblables mesures feraient économiser beaucoup de temps, puisque plusieurs témoignages ont rapporté que les visites et les examens médicaux représentaient une grande portion des délais indus, une portion sur laquelle le gouvernement n'a pas encore eu le courage d'intervenir.

Je peux comprendre que la profession médicale soit contingente, qu'elle soit libre d'entreprise et qu'il est très délicat de demander à un professionnel de forcer son carnet de rendez-vous. Ce sont du moins les excuses que nous avons entendues au comité, de la bouche même des libéraux. Mais la question qu'il faut se poser ici, c'est ceci: lorsque nous avons décidé d'envoyer au front nos jeunes, à l'aube d'un avenir prometteur pour eux, afin de défendre le pays, au risque de leur vie, leur avons-nous demandé s'ils avaient des rendez-vous? Non. On ne leur a pas demandé leur permission et l'appel du devoir, le sens de l'honneur, le sens de l'urgence aussi, a conduit ces jeunes au service militaire. Ils étaient là lorsque le temps était nécessaire, ils n'ont fait patienter personne. Ce ne sont pas les médecins qui devraient nous préoccuper ici. Notre unique préoccupation devrait se concentrer sur celui qui vieillit en âge et qui ne peut attendre dans le couloir régulier. Il faut que notre société reconnaisse qu'en vertu de leurs sacrifices, nos anciens combattants méritent le privilège de passer en premier dans notre système de soins de santé. J'espère que les médecins recevront cet appel qui vient du cœur et de la raison.

• (1240)

Nous sommes aussi intervenus à l'étape du rapport devant la Chambre dans cette même perspective, afin d'obtenir des garanties pour les anciens combattants. Nous avons avancé des solutions afin de répondre aux inquiétudes exprimées en ce qui a trait à la concentration du pouvoir du ministre. Nous avons misé sur des mécanismes plus transparents dans le choix des membres du nouveau tribunal, des mécanismes qui obligent une consultation des provinces et du Comité permanent avant de déterminer tout membre. Mais cette solution a été rejetée par la majorité libérale. Ils se sont refusés à ce surcroît de démocratie et de transparence.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des anciens combattants a tout confondu, prétendant que notre initiative allait alourdir le processus de traitement. Or, tel n'est pas le cas. Nous savons très bien que les nominations se font aux dix ans. Par ailleurs, le projet de loi prévoit des dispositions transitoires qui doivent permettre un transfert harmonieux vers le nouveau Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

Cette attitude de ne pas vouloir consulter les provinces et le Comité permanent de la Chambre pour les nominations au Tribunal démontre combien ce gouvernement se moque des provinces et se moque de la transparence. On peut bien l'accuser dans ces conditions de mépriser les gouvernements provinciaux, d'être plus que jamais centralisateurs. On peut bien l'accuser de vouloir profiter du domaine public pour se servir et servir ses amis avant de servir les intérêts de la population.

Le projet de loi C-67 entre directement dans la même tendance que d'autres projets de loi, comme les projets de loi C-65, C-76 ou C-43 sur les lobbyistes. Ce projet de loi C-67 est le reflet de la volonté centralisatrice du fédéral. Ce n'est pas étonnant qu'il inquiète. Par souci d'efficacité, il concentre tout le processus des premières décisions entre les mains du ministre, faute de ne pas avoir trouvé de solution aux insuffisances de la Commission canadienne des pensions. Il recompose un tribunal à deux paliers dont les membres vont provenir de nominations politiques sans aucune consultation. Il concentre les services juridiques au niveau des révisions ou des appels devant le nouveau Tribunal des anciens combattants. Il ramène ces services au sein du ministère afin d'avoir une plus grande emprise sur ceux-ci. Voilà un plan qui ressemble bien à ce gouvernement.

Ce projet de loi est fort critiquable. Toutefois, la nécessité de bouger demeure un argument plus fort encore que les critiques, du moins c'est le message que nous retenons des associations des anciens combattants qui ne se sont pas prononcées ouvertement contre ce projet de loi. Nous avons compris de leurs représentations une volonté de réduire les délais, quitte à faire certaines concessions au niveau des services ou même à prendre le risque de donner place à des décisions arbitraires.

C'est la raison principale pour laquelle nous allons donner notre appui au projet de loi C-67 en troisième lecture. Mais tout comme les associations d'anciens combattants, cet appui contient beaucoup d'inquiétude et d'insatisfaction. J'ai l'impression que nous aurions pu faire beaucoup mieux. Je pensais que nous aurions pu placer en premier les intérêts de celles et de ceux qui ont risqué leur vie et qui souffrent physiquement et mentalement pour avoir défendu la liberté. En ce temps de commémoration où nous avons l'occasion de nous souvenir de tous ces anciens combattants, c'est drôlement malheureux, doublement inquiétant et triplement gênant.

Le respect de nos engagements envers eux est plus important encore que tous nos vœux de remerciement les plus sincères. N'oublions pas que ces activités qui entourent le cinquantième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale réunissent sans doute pour la dernière fois les témoins vivants de ces événements historiques.

Il reste environ 3 000 anciens combattants de la Première Guerre mondiale, 505 000 de la Seconde, âgés en moyenne de 73 ans, et nous avons aussi 20 000 anciens combattants issus de la guerre de Corée.

• (1245)

Bien sûr, les militaires qui ont pris part à nos participations au maintien de la paix, le programme des Nations Unies, vont venir réclamer des pensions pour invalidité, mais il ne s'agira jamais d'une demande aussi importante que celle qui a résulté de la Seconde Guerre mondiale.

C'est pour cette raison qu'il y a urgence à régler les retards accumulés dans le traitement des demandes de pensions. Avec notre appui en troisième lecture, je demande toutefois au gouvernement de réitérer son engagement à l'endroit des anciens combattants. Il faut qu'il donne l'assurance que ce fameux bénéfice du doute en faveur des demandeurs de pensions d'invalidité ne